Conseil Général **Haut-Rhin**

Rapport du Président

Commission Permanente du 1 3 OCT. 2006

Service instructeur

Mission Langue et Culture Régionales

Nº 8º172-06

Service consulté

PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES

SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT PRECOCE DE L'ALLEMAND ET DU DIALECTE DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Résumé: Les établissements privés bénéficiaient depuis une quinzaine d'années d'une dotation-élève spécifique au titre de l'enseignement précoce de l'allemand. A l'occasion de la séance du 8 octobre 2004 la Commission Permanente a décidé d'attribuer à l'avenir des aides sur la base de projets d'établissements respectant la précocité, la continuité et le volume hebdomadaire de 3 h. Trois établissements ont déposé une demande d'aide au titre de 2006/2007 : l'école de l'Assomption Colmar recevrait 3 500 €, l'école Saint-Joseph Rouffach 3 500 € également et l'école Mathias Grunewald de Colmar (Logelbach) 2 000 €.

Depuis les années 1990, le Département versait aux établissements privés une aide annuelle à l'enseignement extensif de l'allemand.

Il a été décidé en Commission Permanente le 8 octobre 2004, de substituer à la dotation élève un examen au cas par cas, par projet et par établissement prenant en considération :

- le respect des 3 heures effectives par semaine,
- le respect de la précocité soit dès la petite section (enfants de 3 ans), sinon dès le CP,
- une continuité effective maternelle/élémentaire/collège
- une approche s'inspirant des modalités de l'enseignement bilingue : pratique d'activités et enseignement de disciplines d'éveil non linguistiques en langue allemande.

La dotation 2006 de la mission L.C.R. permet cette évolution sans moyens nouveaux.

Trois établissements (les mêmes qu'en 2005/2006 ont présenté une demande.

1. Ecole de l'Assomption (années scolaires 2004/2005 et 2005/2006)

L'école dispose encore de peu d'enseignants titulaires à même de dispenser la langue allemande avec profit.

Après le CP elle entend mettre en œuvre cet enseignement en CE1 sur le base de 3h/semaine.

L'établissement sollicite une aide de 5 000 € pour disposer d'un personnel germanophone complémentaire et de matériel pédagogique.

Il est proposé d'attribuer une aide de 3 500 € au titre de 2006.

2. Ecole Saint-Joseph (année scolaire 2005/2006)

Les 5 niveaux d'âges (CP à CM2) auront 3 h effectives à la rentrée 2006.

L'établissement sollicite une aide de 4 000 € à cet effet. Il est proposé d'attribuer la même aide qu'à l'Assomption.

3. L'école Mathias Grunewald (années scolaires 2004/2005 et 2005/2006)

Une partie des classes préélémentaires, dès 3 ans, et les classes élémentaires de l'école (avec continuité effective en collège et lycée) assurent la pratique de 4 heures par semaine.

L'allemand à l'école élémentaire est intégré dans l'ensemble des activités et des disciplines : activités manuelles, calcul, chant, jeux, activités corporelles, théâtre... L'écrit apparaît en CE1/CM2;

A noter qu'à partir du CP la pratique de l'anglais s'ajoute également. Une aide de 2 000 € pourrait être attribuée.

En résumé les aides pourraient être les suivantes, pour un total de 9 000 € :

Ecole de l'Assomption : 3 500 € Ecole Saint Joseph : 3 500 € Ecole Mathias Grunewald : 2 000 €

Les subventions seraient imputées sur le budget Langue et Culture Régionales Chapitre 65, nature 6574 fonction 28, enveloppe 20306, programme E058.

Par comparaison les décisions précédentes ont été de :

2001/2002: 13 567 € 2002/2003: 8 920 € 2003/2004: 9 805 € 2004/2005: 3 500 € 2005/2006: 8 900 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

17 C7. 23

Charles BUTTNER

Mission Langue et Culture Régionnales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 OCTOBRE 2006

Actions LCR PROGRAMME 2006

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04428	ECOLE MATHIAS GRUNEWALD Subvention de Fonctionnement - Année 2006	2 000,00
LCR04426	INSTITUT DE L'ASSOMPTION - COLMAR Subvention de fonctionnement - Année 2006	3 500,00
LCR04427	INSTITUTION SAINT JOSEPH - ROUFFACH Subvention de Fonctionnement - Année 2006	3 500,00
	Total	9 000,00